

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 071-217101757-20250328-2025D9-DE

S²LO

REUNION DU
28 mars 2025

Date de convocation :

17 mars 2025

Date d'affichage :

3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Le Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, POCOBELLO Christiane, Roger BERGERAS, BRISSET Sylvianne, JULLIEN Jean-Marc, Marion SAVOY et Maryse DUFOUR

Etaient représentés :

Etaient excusés : MAURY Thomas

A été nommé secrétaire de séances : Daniel COLAS

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou représentés : 8

Absents : 1

Délibération
2025-9

OBJET : *Travaux mur de soutènement vers l'agorespace et gestion des eaux de ruissellement rue des Jacquards*

Monsieur le Maire précise qu'un mur de soutènement doit être monté pour soutenir le chemin accédant à l'agorespace.

Le devis de l'entreprise SAS BOIVIN TP de Pierre de Bresse d'un montant de 15.612 € TTC est proposé à l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire indique également que la gestion des eaux de ruissellement pose problème rue des Jacquards.

Le devis de l'entreprise SAS Boivin TP d'un montant de 3.207 € TTC est proposé à l'assemblée délibérante.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à l'unanimité,
donne son accord :

- ✚ pour retenir les 2 devis de la SAS BOIVIN TP pour le montant de 15.612 € TTC concernant le mur de soutènement vers l'agorespace et 3.207 € TTC pour la gestion des eaux de ruissellement rue des Jacquards.
- ✚ Les deux sommes mentionnées ci-dessus seront prévues au budget 2025.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à Diconne, le 28 mars 2025

Le Maire,
Robert COULON

